

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 16 juin 2022  
Rapporteur :  
Madame Isabelle ASSIH**

**N° 3**

**Election d'une nouvelle membre du bureau communautaire**

**Le treizième vice-président de Quimper Bretagne Occidentale ayant été élu parmi les membres actuels du bureau communautaire, il convient de procéder à l'élection d'une nouvelle membre du bureau communautaire.**

\*\*\*

L'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales rend applicables au président et aux membres du bureau des EPCI, en tant qu'elles ne sont pas contraires à leurs règles spécifiques, les dispositions relatives au maire et aux adjoints.

Parmi celles-ci, les articles L.2122-4 alinéa 1<sup>er</sup>, L.2122-1 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales prévoient que les membres du bureau communautaire sont élus, parmi les membres de l'assemblée délibérante, au scrutin secret, à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

\*\*\*

Après avoir décidé du dépôt immédiat des candidatures auprès de madame la présidente et après avoir voté à bulletin secret, le conseil communautaire élit au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, à la majorité absolue des suffrages exprimés, dans les conditions ci-dessous, la 1<sup>ère</sup> membre du bureau communautaire de Quimper Bretagne Occidentale.

**1<sup>ère</sup> membre du bureau : Mme Valérie LEDUCQ**

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	52
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :</i>	0
<i>Nombre de suffrages blancs :</i>	0

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 23/06/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 22/06/2022 (accusé de réception du 22/06/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	52
<i>Majorité absolue :</i>	27
<i>Suffrages obtenus par Mme Valérie LEDUCQ :</i>	52